



Conseil d'administration

312^e session, Genève, novembre 2011

GB.312/INS/13

Section institutionnelle

INS

TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail

Rapport oral du président du groupe de travail

1. Le Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail (WP/GBC) s'est réuni le mercredi 9 novembre 2011. M. Greg Vines, Président du Conseil d'administration du BIT, était président, tandis que le Vice-président employeur du Conseil d'administration, M. Daniel Funes de Rioja, et le Vice-président travailleur du Conseil d'administration, M. Luc Cortebeek, étaient respectivement porte-parole employeur et porte-parole travailleur. Le président, suivant la pratique habituelle du groupe de travail, donne la parole au président du groupe gouvernemental ainsi qu'aux coordonnateurs régionaux, suivis des porte-parole employeur et travailleur puis de certains membres gouvernementaux membres du groupe de travail, qui font des déclarations générales. Il invite ensuite les gouvernements non membres du groupe de travail à prendre la parole. Le président propose que la réforme soit guidée par le souci d'éviter toute mesure qui nécessiterait d'amender la Constitution de l'OIT car il s'agit d'un processus long et difficile. Un large consensus se dégage sur ce principe.
2. Le groupe de travail était saisi du rapport GB.312/WP/GBC/1, qui résume les précédentes réformes de la Conférence, rappelle le cadre constitutionnel et présente des statistiques et des tendances, ainsi qu'une liste non limitative de questions pour la discussion. Le président invite aussi les participants à fournir des orientations concernant les méthodes de travail et le calendrier du groupe de travail. Tous reconnaissent que le rapport est une bonne base pour la discussion, et l'ensemble des gouvernements expriment leur volonté de s'engager et de travailler avec les partenaires sociaux pour rendre la Conférence, organe exécutif suprême de l'OIT, plus solide, plus performante et mieux à même de servir ses mandants tripartites. Ceci est essentiel pour la visibilité, le fonctionnement et la crédibilité de l'OIT. Un accord tripartite se dégage sur les grandes fonctions de la Conférence: constitutionnelle, politique, technique, instance de dialogue et assemblée.
3. Les membres du groupe de travail proposent un certain nombre de questions à examiner. Premièrement, les gouvernements soulignent que la réforme devrait couvrir tous les aspects de la Conférence et qu'il ne faut pas hésiter à amender le Règlement de la Conférence, s'il y a lieu. L'objectif est de renforcer la Conférence, de veiller à ce qu'elle

conserve toute sa pertinence, d'améliorer la transparence et l'efficacité de ses procédures, de garantir la prévisibilité de ses travaux en plénière et en commission et de consolider l'objectivité des documents et des procédures. Il est noté que les travaux du Groupe de travail sur les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes de la Conférence font double emploi avec le mandat du WP/GBC et que, par conséquent, il convient de porter les conclusions de ces travaux à l'attention du WP/GBC.

4. L'accent doit être mis sur l'amélioration des procédures, des méthodes de travail et du fonctionnement des réunions, en ce qui concerne particulièrement la fixation de l'ordre du jour, un processus qui devrait faire l'objet de consultations tripartites effectives. Les questions qui ne suscitent pas assez d'appui au Conseil d'administration ne doivent pas être soumises à nouveau, année après année. L'intérêt pour telle ou telle question pourrait être formulé par voie électronique, sur un portail interactif. Le Bureau devrait recenser des questions d'actualité et des questions émergentes auxquelles la Conférence pourrait donner des réponses concrètes. La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008 prévoit une série de discussions récurrentes visant à permettre à l'OIT de mieux comprendre les besoins de ses mandants. On devrait donner plus de poids à ces discussions pour élaborer l'ordre du jour de la Conférence et établir le suivi.
5. Des gouvernements avancent que le débat en plénière de la Conférence, tel qu'il est organisé, ne suscite pas grand intérêt, mais qu'il faut néanmoins maintenir le droit de tous les délégués à la parole. Le changement le plus récent, qui a consisté à déplacer la plénière de la Conférence pendant la troisième semaine, a permis de réduire les coûts, mais ces économies sont mises à mal par la tenue de panels de haut niveau qui obligent à recourir à des séances plénières dès la deuxième semaine. Il faut examiner de plus près la relation entre l'examen de l'étude d'ensemble par la Commission de l'application des normes et les travaux des commissions sur les questions faisant l'objet d'une discussion récurrente. Les critères et les méthodes de choix de la liste de cas à examiner par la Commission de l'application des normes font l'objet de plusieurs commentaires. La publication tardive de cette liste nuit aux travaux de la commission, et il faut y remédier. Plusieurs gouvernements soulignent que le groupe de travail doit s'appliquer à améliorer la prévisibilité, l'objectivité et la transparence de la commission. Cela ne pourra que renforcer le rôle de contrôle, essentiel, de cet organe. Des gouvernements voient un lien entre la Conférence et les réunions régionales. Certains s'interrogent cependant sur le rôle des réunions régionales et se demandent si, sous leur forme actuelle, elles contribuent suffisamment aux travaux de l'Organisation. Le Bureau devrait mener une analyse approfondie du fonctionnement et du rôle de ces réunions. Diverses opinions, pour et contre, s'expriment en ce qui concerne l'imposition de limitations à la taille des délégations à la Conférence, et il est noté que l'article 3 de la Constitution fournit des indications précises à cet égard.
6. A la lumière de la situation financière créée par la crise, plusieurs gouvernements expriment des avis quant à la possibilité de réduire le coût de la Conférence. Le ratio personnel-participants est considéré comme élevé. Il faudrait fournir des statistiques ventilées sur le coût de l'interprétation, du personnel engagé pour une courte durée et des heures supplémentaires rémunérées. La séance d'ouverture de la Conférence, de pure procédure, pourrait être raccourcie et rendue plus efficace. Le recours à la technologie, comme par exemple la projection sur un grand écran des amendements, pourrait améliorer l'efficacité; on pourrait imprimer moins de documents et fixer une cible à cet effet; le Bureau devrait partager les projets de documents avec les gouvernements, par le biais des coordinateurs régionaux, comme il le fait avec les secrétariats des groupes. Il faudrait réduire le nombre des événements organisés en marge de la Conférence et les soumettre à l'approbation du bureau de la Conférence.

7. Certains gouvernements estiment qu'il serait souhaitable, voire indispensable, d'alterner sessions complètes et sessions allégées; d'autres proposent de réduire la durée de la Conférence en tenant des consultations préparatoires. C'est ce qui a été fait pour la rédaction de la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006), qui ainsi a pu être achevée ultérieurement en une seule session. Un gouvernement demande au Bureau de préparer un document examinant les étapes requises pour la tenue systématique de conférences techniques préparatoires, afin d'éviter la procédure de double discussion et de réduire à cinq jours le temps nécessaire pour mettre au point les instruments. Les réunions sectorielles pourraient peut-être servir de réunions techniques préparatoires, voire être remplacées par celles-ci. On devrait, autant que possible, chercher à se passer des discussions générales ou bien aborder ces discussions dans des forums différents pour permettre à la Conférence de se concentrer sur son activité normative. La discussion du rapport du Directeur général devrait être limitée à deux jours, entrecoupés de tables rondes et de débats interactifs de haut niveau.

8. *Le porte-parole des travailleurs* souligne que toute réforme devrait viser à renforcer la Conférence, en particulier sa fonction normative, et à consolider le tripartisme. Confier les résolutions urgentes à la Commission de proposition, vu la décision de ne pas réunir la Commission des résolutions, n'est pas une bonne chose. La Commission des résolutions offre une tribune pour un débat politique, d'actualité. On pourrait envisager de ne réunir la Commission des résolutions que tous les deux ans, en lieu et place d'une discussion générale. Qu'il s'agisse de la plénière, des événements en marge de la Conférence ou des panels, on ne donne pas assez de place à la participation des représentants des employeurs et des travailleurs. Il faudrait renforcer la participation tripartite. Il convient de recourir avec modération aux panels dans les commissions, en s'attachant plus activement à obtenir des conclusions tripartites négociées; les panels sont à bannir dans les commissions engagées dans la négociation d'instruments. Il faut réfléchir aux moyens de donner plus de visibilité, y compris dans les médias, aux travaux du BIT, en particulier aux travaux des commissions techniques et de la Commission de l'application des normes de la Conférence, au lieu de ne braquer les projecteurs que sur les invités de haut niveau. Les travailleurs estiment que le ratio personnel-participants à la Conférence est élevé et demandent des chiffres ventilés montrant clairement la distinction entre personnel affecté à la Conférence et participants à la Conférence. Il conviendrait en général de veiller plus précisément à ce que les délégations soient pleinement tripartites, payées par les gouvernements; l'équilibre entre hommes et femmes au sein des délégations est aussi une question importante. Les organisations internationales non gouvernementales ont leur place à la Conférence, mais le BIT doit maintenir l'accent sur l'action et sur l'appui aux gouvernements, aux syndicats et aux organisations d'employeurs. Les statistiques présentées dans le rapport semblent montrer que le groupe des travailleurs utilise beaucoup les services d'interprétation. Il faut noter que la Conférence est un moyen d'établir des liens entre les syndicats du monde entier, et cela doit être encouragé. Les réunions entre gouvernements montrent aussi un fort accroissement. Certes, l'interprétation a un coût, mais c'est un outil vital pour une organisation internationale. Il faudrait évaluer ce qu'il en coûterait d'avoir des interprètes permanents au lieu de recruter des interprètes temporaires et étudier l'idée d'un pool d'interprètes permanents mutualisé entre plusieurs institutions des Nations Unies.

9. Passant en revue la liste de questions suggérées pour la discussion, le vice-président travailleur déclare que son groupe est opposé à l'idée de sessions complètes alternant avec des sessions allégées. L'application de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable est encore à un stade peu avancé et débouchera certainement sur des améliorations eu égard à la fixation de l'ordre du jour. Les commissions normatives ont, déjà, un fonctionnement relativement satisfaisant. Le groupe des travailleurs ne voit pas de lien entre la réforme de la Conférence et la réforme des réunions régionales; celles-ci ne devraient pas servir de réunions préparatoires pour la Conférence. Leur objectif est de

contrôler la façon dont les décisions de la Conférence et du Conseil d'administration sont mises en œuvre dans les pays et dont le BIT répond aux besoins régionaux. Compte tenu de la spécificité des travaux du Groupe de travail sur les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes de la Conférence, il convient de ne pas intégrer ces travaux avec ceux du présent groupe de travail.

10. *Le vice-président employeur* souligne que le groupe de travail devrait s'attacher à créer une Conférence qui soit apte à affronter les défis et la nouvelle réalité du XXI^e siècle pour permettre à l'OIT de garder sa pertinence. Il est important de se maintenir dans le cadre de la Constitution et de s'assurer que la Conférence est à même de jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu par la Constitution, en collaboration avec le Conseil d'administration. Le groupe de travail devrait, comme pour la réforme du Conseil d'administration, avancer sur la base du consensus. Il faut promouvoir une participation tripartite véritable et active à la Conférence: on ne peut se satisfaire d'une présence de circonstance ne servant qu'à réunir le quorum. La crédibilité de la Conférence dépend d'un niveau élevé de participation et de la pertinence de son ordre du jour. Il est indubitable que l'incroyable gain de visibilité acquis par la Conférence ces dernières années est en grande partie le résultat de la crise économique et financière.
11. Les employeurs estiment que la durée de la Conférence pose problème – à l'évidence, il est impossible, sur une période de trois semaines, de maintenir un niveau d'intérêt élevé des gouvernements, des employeurs et des travailleurs. Il faut mieux gérer le temps sans nuire aux objectifs techniques ou politiques. A présent, la Conférence se compose de deux parties: une partie technique et une partie politique, que rien ne réunit vraiment et qui, même, ont des participants différents, puisque ceux qui viennent pour la partie technique partent généralement à la fin de la deuxième semaine, tandis que ceux qui viennent pour la partie politique n'arrivent que la dernière semaine. C'est un point que non seulement les gouvernements, les employeurs et les travailleurs, mais aussi le Bureau doivent examiner. Il est regrettable que les directeurs exécutifs ne participent pas aussi complètement qu'ils le devraient aux délibérations du groupe de travail car les divers départements du BIT se retrouvent de ce fait en décalage par rapport aux souhaits des mandants.
12. Ce qui manque aujourd'hui est une feuille de route, un calendrier et des ressources budgétaires qui soient suffisantes, sans être excessives, pour permettre au groupe de travail d'aller de l'avant et d'atteindre ses objectifs.
13. *Le groupe de travail recommande que le Conseil d'administration demande au Bureau:*
 - a) *d'élaborer, dès que possible, un document rassemblant tous les points soulevés au cours des débats du groupe de travail;*
 - b) *de convoquer une réunion du groupe consultatif tripartite basé à Genève afin d'établir un plan de travail, assorti de délais, et de préparer un document identifiant les principaux éléments et avis relatifs à la réforme afin de le soumettre, pour examen, au groupe de travail lors de sa prochaine réunion à la 313^e session du Conseil d'administration, en mars 2012.*

Genève, le 11 novembre 2011

Point appelant une décision: paragraphe 13